

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière :
Environnement

OBJET :
OPERATION
« VILLE
DURABLE »
N°2016-09 – MISE
EN ŒUVRE DU
SCHEMA MODES
DOUX – AP/CP

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINO Stéphanie, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

La Ville et la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois sont lauréates de l'appel à projet (AAP) territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV phase 1) 2015. De plus, elles ont signé un avenant à la convention de 2015 (TEPCV phase 2) dans lequel la poursuite du développement des modes doux par la création de bandes/pistes cyclables supplémentaires était une des actions retenue pour la commune.

Grâce à la réalisation en 2013 d'un schéma cyclable et modes doux (16 itinéraires identifiés), la ville a pu définir, parmi 3 phases, des itinéraires prioritaires qui permettront de développer les modes doux (réduire l'utilisation des véhicules motorisés), l'économie touristique, valoriser l'environnement et le cadre de vie des habitants et des touristes pour inscrire de manière visible l'identité de Castelnaudary comme destination pour les cyclotouristes et comme ville cyclable pour ses habitants.

M. le Maire rappelle qu'une contrainte forte pèse sur cette opération puisque TEPCV conditionne le versement de sa subvention, à hauteur de 80%, à la réalisation de ces itinéraires prioritaires dans les 3 ans.

Aussi, la ville souhaite s'entourer des compétences d'un maître d'œuvre extérieur dont les honoraires sont estimés à environ 45 000 euros HT.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

30 NOV. 2016

Monsieur le Maire précise que, concernant les autres itinéraires inscrits au schéma, ils pourront être priorités ultérieurement après approbation du conseil municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le programme de réalisation d'itinéraires cyclables prioritaires (TEPCV / phase 2) d'un montant total de 1 500 000 euros HT, selon le tableau AP/CP indicatif suivant qui fera l'objet d'un ajustement à l'issue de la Commission d'Appel d'Offres du 22.11.2016 :

Année	Crédit de Paiement €
2017	60 000
2018	600 000
2019	840 000

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le programme pour la réalisation d'itinéraires cyclables tel que présenté par Monsieur le Maire pour 2016-2019 d'un montant de 1 500 000 euros HT.

PRECISE que les sommes afférentes à ce programme sont inscrites au budget primitif 2017 sous forme de crédits de paiements, article 2151, opération 9002 (voirie).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

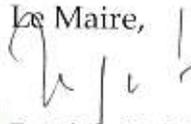
CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Ampliation faite le :
23 NOV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV. 2016
Par publication le :
30 NOV. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016
N°011-211100763-20161123-2016-304D-DE